

Enquête sur le marché des aides à la communication pour déficients visuels

Synthèse d'une étude réalisée par INEUM Consulting en 2006/2007

Après relecture par le comité de rédaction
de l'Observatoire du marché et des prix des aides techniques, de la CNSA

*Cette étude est présentée sous la responsabilité de l'Observatoire du marché et des prix
des aides techniques*

Principales sources utilisées par INEUM

Entretien :

- AVH (Association Valentin Haüy) membre de la commission aides techniques)
- Association Paul Guinot : E. Moreau
- CNPSAA (Comité national pour la Promotion Sociale des Aveugles et Amblyopes) : JP Gantet, VP CNPSAA, ancien VP AGEFIPH

Rapports et documents :

- Enquête HID 1998 (institutions) et 1999-2000 (domicile ordinaire) - exploitation ORS Pays de la Loire
- Rapport Descargues (2000)
- Rapport Lecomte (2002)
- Enquête Association HandicapZéro (2005)
- Tarifs PCH - Arrêté du 28 décembre 2005
- Base de données économique Diane

Sites Internet :

- Sites fabricants et distributeurs (CECIAA, Cimis, Eurobraille, ...)

La typologie de l'offre du marché est corrélée aux caractéristiques de la population déficiente visuelle

Définition réglementaire

Sont aveugles les personnes dont la vision centrale est nulle ou inférieure à 1/20 de la normale

La forte malvoyance ou amblyopie concerne une acuité visuelle située entre 1/20 et 3/10 pour un champ réduit avec un reste compris entre 10 à 60° dans le meilleur des cas.
(OMS ? références officielles de la PCH – reprendre l'ancien code famille dit Chazal)

Définition fonctionnelle des aides à la communication :

Matériel à destination des aveugles : interface de traitement permettant de restituer l'information : braille et/ou synthèse vocale pour le texte ; support informatique avec un libellé texte, braille ou relief pour les images.

Matériel à destination des malvoyants : modification de l'affichage par grossissement ou par des couleurs

A noter : le champ de l'étude ne comprend pas les autres aides à la vie quotidienne ou au déplacement (ex : géolocalisation), néanmoins indispensables.

Usages des aides visuelles déclarés par les déficients visuels (effectif prévalent en France métropolitaine et taux pour 100)

Sur 1 700 000 personnes se déclarent déficients visuels dans l'enquête HID, 70 000 personnes sont totalement aveugles.

Aides optiques ou optoélectroniques : effectif (déclaratif) : 230 000.

Interfaces d'ordinateur : effectif : 8 000

Machines et traitement de texte braille : 5 000

Usage du braille pour la lecture et écriture : 9 000

Usage du braille pour l'écriture : effectif : 9 000

Source : Extrait de l'enquête HID 1998 (institutions) et 1999-2000 (domicile ordinaire) - Exploitation ORS Pays de la Loire

Le braille est utilisé presque exclusivement par les aveugles complets. Sur 70 000 aveugles complets, près de la moitié le connaissent pour l'utiliser dans leur vie quotidienne et environ 10 à 20% le pratique couramment dans leur activité professionnelle (AVH).

Il existe vraisemblablement un besoin réel supérieur aux besoins déclarés. Les freins potentiels à l'utilisation des aides sont nombreux :

- Coût élevé (reste à charge)
- Méconnaissance de leurs existences et fonctionnalités (en particulier pour les personnes ayant un handicap associé)
- Apprentissage délicat des appareils : complexité d'utilisation de certaines aides qui demande une formation et souvent une compétence minimale en informatique
- Efficacité variable
- Inconfort d'utilisation
- Difficile acceptation du « statut d'aveugle ».

Catégories d'aides associées

Matériel à destination des aveugles : logiciels d'interfaçage spécialisés avec sortie vocale ou braille sur ordinateurs ou blocs-notes, afficheurs braille, machines à lire, téléphones adaptables, imprimantes braille, blocs notes, scanner avec logiciels de reconnaissance de caractères, enregistreurs vocaux

Matériel à destination des malvoyants : systèmes microscopiques et télescopiques ou informatiques pour vision de près ou de loin, électroniques ou non : loupes, téléagrandisseurs, scanner avec logiciels de reconnaissance de caractères, enregistreurs vocaux, logiciels d'interfaçage, machine à lire, téléphone adaptable ou adapté, synthèse vocale.

Adaptation de l'offre du marché

Développement important de l'offre produits en corrélation avec les catégories de handicap.

Marché de niche avec une réduction du nombre de fournisseurs qui deviennent moins spécialisés (produit braille, basse vision...) avec des fournisseurs de plus en plus généralistes (dont principalement CECIAA) et de moins en moins de fabricants : un seul subsiste en France pour le braille : Eurobraille.

Analyse des forces en présence : des distributeurs concentrés et soumis au développement des solutions technologiques sur un marché en développement

Possibilité de développement du marché

Un potentiel de développement important corrélé au sous-équipement actuel des malvoyants, au vieillissement de la population, aux innovations technologiques plus confortables à utiliser, une meilleure prise en charge publique des aides à la vie quotidienne (PCH), avec une meilleure visibilité des financements, cette prise en charge étant néanmoins encadrée.

Nouveaux entrants : ciblage des stratégies de pénétration du marché

- Développement sensible des solutions électroniques (logiciels)
- Peu de nouveaux entrants sur les produits techniques spécialisés
- L'arrivée de nouveaux entrants n'est pas favorisée par les systèmes d'exclusivité imposés par les fabricants sur certains matériels (logiciels).

Impact des bénéficiaires

- Marché étroit mais intensification de la demande en produits technologiques grâce à une meilleure maîtrise par les utilisateurs

Impact des fabricants

- Forte concentration des acteurs en France et maintien de prix élevés. Les acteurs sont en majorité étrangers avec une diversité des prix pratiqués selon les pays¹.
- Des évolutions technologiques limitées sur les produits techniques braille et importantes sur tous les autres produits techniques ou électroniques.

Distributeurs

- Forte concentration des acteurs
- Stratégie de maintien de prix élevé pour les produits techniques
- Exclusivité d'importation pour certains produits

Un contexte réglementaire en évolution

- Impact favorable de la mise en place de la PCH en 2005. En revanche, maintien d'un remboursement marginal de l'assurance maladie pour les adultes.
- Absence de normes/transparence des caractéristiques produits

Un marché de niche, fragmenté au niveau de l'offre et très concentré en termes d'acteurs

Concentration des fabricants depuis la création du marché :

- Le marché français des aides à la communication visuelle a commencé à se développer il y a 30 ans environ. Historiquement peu de fabricants se sont spécialisés sur ce créneau.
 - *Aujourd'hui, un seul fabricant français est reconnu sur le marché (Eurobraille).*
 - *2 fabricants anglo-saxons sont leaders sur le marché (Freedom Scientific, Humanware)*

¹ Une étude européenne comparative menée par ALCIMED en cours (mars –déc 2009) devrait permettre de quantifier / qualifier

Principaux leviers d'actions identifiés : des initiatives nationales, régionales et départementales pourraient permettre d'agir sur la demande et l'offre du marché

Recommandations INEUM :

Développer la communication « produits » vers les bénéficiaires et les professionnels

- Le faible taux d'équipement constaté chez les malvoyants sur les aides à la communication visuelle est en partie dû à une méconnaissance des produits du marché.
- Permettre une mise à jour des connaissances sur les aides existantes par les déficients visuels et de leurs interlocuteurs lors du parcours de soins (ophtalmologistes, opticiens, optométristes, centres de rééducation fonctionnelle, services d'informations pour les déficients visuels...).
- Des initiatives en MDPH pourraient être menées afin de favoriser l'échange d'informations entre les bénéficiaires et les distributeurs (mise en place de showrooms, recours à des centres de compétences régionaux...).
- Développer l'observation et le suivi des prix des produits

Mettre en place des stratégies de groupements

- La mise en place de groupements d'achat régionaux ciblés sur les produits (plage braille, logiciels...) permettrait d'exercer une influence sur les prix des fabricants et distributeurs.
- Ces groupements intégreraient les associations de consommateurs.

Agir sur l'élargissement du périmètre de la prise en charge

- Les tarifs de remboursement ne prennent pas en compte les services tels que la formation nécessaire à l'utilisation des aides à la communication.
- Une initiative de la CNSA en ce sens pourrait être élaborée à partir de la décomposition des prix des aides afin de démontrer la part liée aux services (coût de maintenance, coût de prise en main et de formation à distinguer, coût d'installation et d'éventuel déplacement d'un technicien, de dépannage et de remplacement des pièces, de garantie, des mises à jour à prévoir, etc ...).

Une gamme de produits très variée

Les aides optiques pour basse vision

- Loupes : la loupe est une des premières aides visuelles. Elle peut être rectangulaire ou ronde, avec éclairage intégré ou sans. Les loupes permettent de grossir un texte de 2x à 15x.
- Monoculaires
- Télé/Vidéo Agrandisseurs : appareils électro-optiques qui permettent, grâce à une caméra, de lire sur un écran vidéo les documents manuscrits ou dactylographiés, en les grossissant. On trouve également dans cette catégorie les loupes électroniques.

Les aides optiques pour déficients visuels/ produits braille

- Logiciels spécialisés : 2 principaux types de logiciels spécialisés : des logiciels de synthèse vocale ou revue d'écran (ex : JAWS, lecteur-écran qui lit ce qui s'affiche à l'écran), des logiciels agrandissant l'écran (ex : ZOOM-TEXT).

- Téléphonie : téléphonie fixe ou portable adaptée avec touches à gros caractères, avec ou sans synthèse vocale, avec ou sans logiciels d'agrandissement des écrans d'affichage

Ces 2 aides sont destinées aux malvoyants lourds et aveugles.

- Périphériques braille : catégorie comprenant l'ensemble des périphériques utiles à l'adaptation d'un poste de travail : terminaux braille (affichage de ce qui apparaît à l'écran), imprimantes brailles
- Machines à lire/ synthétiseurs vocaux : Systèmes intégrés avec scanner + logiciels ou cartes de reconnaissance de caractères (OCR) + une sortie vocale ou/et une sortie braille.
- Blocs notes : appareils transportables comprenant un afficheur braille, un clavier possède une mémoire et est souvent connectable à un ordinateur PC. Il existe également des blocs-notes vocaux.

Ces 3 aides sont destinées aux aveugles.

Sources Ineum Consulting+ Rapport Leconte

ZOOM produit – les video-agrandisseurs

Principes des aides visuelles :

- l'agrandissement de l'image rétinienne,
- l'amélioration de la qualité de l'image rétinienne,
- l'élargissement du champ visuel.

Les vidéo-agrandisseurs : appelés aussi loupes électroniques, vidéoloupes, téléagrandisseurs,... Il s'agit d'appareils électro-optiques qui permettent, grâce à une caméra, de lire sur un écran vidéo les documents manuscrits ou dactylographiés, en les grossissant (x fois selon les modèles). L'affichage peut être projeté dans certains cas sur l'écran d'un ordinateur.

Il existe plusieurs types de vidéo agrandisseurs :

- monoblocs avec écran incorporé
- qui utilisent l'écran de l'ordinateur ou de la télévision
- portables
- etc...

Le choix de ces appareils se fait en raison de différents paramètres techniques variables selon les modèles :

- le grossissement,
- les possibilités de couleur du fond et des lettres, (vidéo inverse),
- le réglage du contraste, de l'intensité lumineuse,
- la couleur ou le noir et blanc,
- la présence de guide-lignes ou de fenêtres à l'écran aidant la lecture ...

La base de remboursement PCH représente au maximum le niveau de prix le plus bas pratiqué sur le marché

Représentation des écarts de prix de marché et du tarif de remboursement PCH entre différentes aides à la communication

Nomenclature Produit	Tarif PCH	Prix Min	Prix Max
Loupe sans éclairage	20	20	60
Amplificateurs pour combiné téléphoniques	50	40	100
Loupe avec éclairage incorporé	20	20	120
Lunettes prismatiques	100	400	
Tableaux permettant d'écrire, de tracer et de dessiner	100	300	400
Dispositifs pour synthèse vocale	700	500	700
Machines à écrire électriques pour le braille	400	800	900
Logiciels grossissants	500	500	1000
Imprimante braille		2500	4000
Machines à lire	2000	2500	4500
Plage braille		2000 (prix 2009)	6000 (prix 2009)
Systèmes vidéo agrandissant l'image	2000	2500	5500
Dispositifs électroniques portables de prise de notes pour les utilisateurs du braille	2800	3000	9000
Téléphones visuels et vidéophones	600		
Téléphones à amplificateurs de son et accessoires	100		
Ecouteurs	40		
Dispositifs de raccordement aux postes de radio et de télévision	100		
Amplificateurs et récepteurs en boucles et boucles	150		
Systèmes infrarouges	150		
Logiciels permettant la communication face à face (y compris « revue d'écran »)	600		

Source : Arrêté du 28 décembre 2005 et CNPSAA (Comité national pour la Promotion Sociale des Aveugles et Amblyopes)

Certains produits sont vraisemblablement moins chers à l'étranger.
Une étude européenne est en cours pour analyser les raisons de ces disparités de prix.